

# Séance du 14 janvier 2019

---

**Nombre de Conseillers** : 20 en exercice  
20 Votants

**L'An deux mille dix-neuf le quatorze du mois de janvier le Conseil Municipal de la Commune de LA TESSOUALLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc GENTAL, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : le 10 janvier 2019.

**PRÉSENTS** : Mmes FORTEL Muriel et RUAULT-SAPIN Françoise, adjointes, Mrs EPRON Didier, et Mr FERCHAUD Michel, adjoints.

Mmes DUPONT Véronique, CHUPIN Chantal et JEAN-VICTOR Anne, Mrs BITEAU Pascal(1) et LANDREAU Dominique, Mme PENNES Véronique, Mrs TOUZET Alain et LOISEAU Laurent, Mme RENAUD Colette, Mr BECQUART Stéphane, Mme ROCHAIS Marina, Mr PICHERIT Franck, Mmes FERCHAUD Ingrid et JULAN Aurélie(2) et Mr SORIN Freddy.

**Pouvoirs** : (1) Pouvoir donné à Véronique PENNES.  
(2) Pouvoir donné à Mr Alain TOUZET.

**Secrétaire de séance** : Mr SORIN Freddy.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 10 décembre 2018.

## **I – LOTISSEMENT DES ROSIERS - OUVERTURE D'UN BUDGET ANNEXE 2019**

La Commune possède un terrain classé au P.L.U. en zone constructible (UC), situé à l'arrière de l'entreprise Little Mary, rue des Rosiers. Cette parcelle, cadastrée AK 659, est d'une contenance d'environ 3020 m<sup>2</sup>.

Monsieur Michel FERCHAUD, Adjoint à l'urbanisme, propose d'ouvrir un budget annexe pour commercialiser ce futur lotissement.

**A l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

**- D'ACCEPTER d'ouvrir un budget annexe 2019 pour le futur lotissement des Rosiers.**

## **II – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°11.**

L'année budgétaire 2018 étant quasiment achevée, il y a lieu de procéder aux écritures de régularisation suivantes :

*En section de fonctionnement :*

*En dépenses :*

Chapitre 014- Atténuations de produits

Article 7391171 – dégrèvements jeunes agriculteurs +601 euros

Chapitre 012- Charges de personnel et frais assimilés

Article 6411- Personnel titulaire - 601 euros

**A l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

**- D'APPROUVER LA DECISION MODIFICATIVE N°11.**

### **III – AdC – AVENANT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse a été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2014-2018.

Dans l'attente du nouveau contrat CEJ avec la CAF et afin de valider de nouvelles actions dans le champ de l'enfance, il y a lieu d'approuver l'avenant proposé par l'AdC et la CAF.

Pour ce faire, le Président de l'Agglomération du Choletais et les Maires des Communes vont prochainement signer cet avenant.

Monsieur le Maire donne lecture des termes de l'avenant.

**A l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

### **IV- FINANCES – CHEQUE BOUT'CHOU**

Suite à la dissolution de l'association les « Bout'chou », il a été convenu avec les membres de la structure que les biens mobiliers, tout comme les soldes des comptes bancaires, seraient restitués à la Commune, financeur de l'association.

S'agissant des avoirs bancaires, l'association a remis en mairie, le 14 janvier 2019, un chèque de 77 440,87 euros à l'ordre du Trésor Public.

**A l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à encaisser le chèque ;**
- **D'imputer la recette sur le compte 7788, produits exceptionnels divers, du budget principal 2018.**

### **V - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

#### **1 – Commission urbanisme**

Mr FERCHAUD, Adjoint, commente le compte rendu de la dernière réunion de la commission urbanisme qui s'est réunie le 10 janvier dernier.

La réunion avait comme unique sujet la gestion intégrée des eaux pluviales dans les futurs lotissements des Rosiers et de La Rimbouillère.

Les élus de la commission proposent un partenariat avec le CPIE afin de bénéficier d'un accompagnement au moment de la vente des parcelles et de venir en aide aux futurs acquéreurs.

Cette prestation est complémentaire de celles prévues par le cabinet ELLENY, lequel va travailler sur la conception au sein des lotissements de la gestion intégrée des eaux pluviales et sur la délivrance d'un visa au moment du dépôt des permis de construire des acquéreurs.

S'agissant du CPIE, Mr MAHE doit faire parvenir en mairie une proposition chiffrée du coût de la prestation qu'il propose.

Mr FERCHAUD présente une synthèse de l'activité du service urbanisme durant les 5 dernières années avec bien évidemment des pics sur la délivrance de permis de construire en 2013 (29

PC délivrés) et 2014 (57 PC délivrés), du fait des constructions sur les lotissements du Verdon et celui du Lavoir. Les années qui suivent sont des années plus « normales » avec entre 15 et 22 permis délivrés par an.

L'activité des déclarations préalables (autorisation sur des constructions plus légères : abri de jardins, piscine, murs...) est très stable avec une quarantaine de DP accordées chaque année sur les 5 dernières années.

Enfin, Mr FERCHAUD souligne le nombre de plus en plus importants d'achats de biens immobiliers sur notre commune avec une augmentation d'une dizaine de déclaration d'intention d'aliéner par an puisque de 30 DIA en 2013, nous sommes passé à 40 en 2018. Mr FERCHAUD souligne que cette évolution est la concrétisation de l'attractivité toujours croissante de notre commune.

## **2 - Commission Culture**

a) Mme FORTEL, Adjointe, informe le Conseil que le 17 décembre 2018, elle a assisté, avec une bénévole de l'association Bouquin Bouquine, à une réunion du comité de gestion des bibliothèques rurales de l'Agglomération du Choletais.

L'AdC, par le biais du bibliopôle, vient en aide aux bibliothèques rurales d'un territoire qui comporte maintenant 26 communes.

C'est également par le biais de l'AdC, qui conventionne avec le département 49, que se met en place une véritable politique de la lecture publique. La nouvelle convention applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 est renouvelable tacitement jusqu'à 2027. Cette convention contient les engagements réciproques des différents partenaires afin d'offrir une offre documentaire, numérique, culturelle et une politique de communication.

En outre, la convention prévoit la fourniture par l'AdC pour chaque bibliothèque d'un poste informatique et d'un logiciel dédié.

Mme FORTEL informe le Conseil que le réseau mis en place par l'AdC, en partenariat avec le département et les bibliothèques associatives, est unique en France.

Mme FORTEL conclut son propos sur les bibliothèques en rappelant que l'association Bouquin Bouquine tiendra son assemblée générale le 24 janvier prochain.

b) S'agissant de la programmation culturelle municipale, Mme FORTEL informe les élus que la commune a obtenu, sur dossier, une subvention de 3 893 euros de la part du département au titre de la programmation 2018/2019.

c) Enfin, Mme FORTEL rappelle aux élus que ce dimanche 20 janvier à Tessallis, le Comité de jumelage, programme un spectacle sur la lecture de correspondances pendant la grande guerre.

## **VI - QUESTIONS DIVERSES**

a) A l'aide d'un diaporama, Monsieur le Maire propose aux élus de se positionner sur les nécessaires travaux au sein des cantines municipales de l'école publique et de la rue de l'industrie.

**A l'unanimité, le Conseil se prononce favorablement pour inscrire au budget 2019, une enveloppe de 80 000 euros pour rénover les deux restaurants scolaires municipaux.**

b) Toujours avec un support numérique, Marc GENTAL présente la proposition de l'entreprise La Poste d'aide à la numérotation et à la dénomination des voies et des adresses sur la commune.

**A l'unanimité, le Conseil se prononce favorablement pour inscrire au budget 2019, l'enveloppe nécessaire pour corriger, par le biais de ce partenariat, les nombreuses erreurs d'adressage que connaissent les administrés Tessouallais.**

c) Mr le Maire va ensuite longuement présenter à son Conseil l'avancée des réflexions et analyses sur la circulation en centre bourg et le nécessaire soutien municipal aux activités commerçantes et de services dans le centre bourg. A l'issue de nombreux échanges, le Conseil municipal décide :

**- A l'unanimité que la commune sollicitera, dans le cadre d'une convention, le soutien de la Chambre de Commerce et d'Industrie afin de mener une étude sur l'activité commerciale et de services sur notre commune.**

**- Avec une voix contre, 8 abstentions et 11 voix pour, de remettre en double sens l'avenue Georges Clémenceau.**

- d) Correctif : Contrairement à ce qui avait été annoncé lors du conseil précédent, la CAF, par le biais du CEJ, continuera de financer l'accueil de loisirs périscolaires de l'école du Moulin.
- e) Famille ANAM : Mr le Maire informe les élus de la situation de la famille de réfugiés du Yemen que la commune a le plaisir d'accueillir depuis environ un an. La famille est autorisée à séjourner en France et les adultes peuvent avoir une activité professionnelle. Mr le Maire demande aux élus de communiquer auprès des entreprises qui recrutent pour indiquer que Mr et Mme ANAM sont à la recherche d'un emploi.
- f) Visite de l'usine de tri de déchets de La Ferrière : Mr le Maire propose aux élus que cette visite, avec le syndicat Valor 3 E, ait lieu au mois de mai, un vendredi soir.

**Prochain Conseil : le mardi 5 février 2019 à 19h30 ?**